

Séance du Conseil communal de Denges
Jeudi 13 juin 2013 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance.

1. Appel

Membres présents 28
Membres excusés 12
Membres non excusés 3

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. TAVERNIER souhaite apporter une modification au point 9) Elections statutaires du Conseil Communal, car un deuxième membre de la Commission Gestion Finances, M. Pierre-André BRUCHEZ a fait part de sa démission après l'envoi des convocations. Il conviendra dès lors d'élire ce soir 2 nouveaux membres à la Commission Gestion Finances.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Assermentation
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2013
- 4) Correspondance
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) Modification du règlement du Conseil communal de 2007 : Art. 11, lettre a, suppression parenthèse «rééligible une fois par législature »
- 8) Comptes et gestion de l'année 2012 et rapport de la commission gestion-finances
- 9) Elections statutaires du Conseil Communal :
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
 - f) d'un membre de la commission gestion-finances en remplacement de M. Richard Pleux
- 10) Rapport du Président
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers
- 13) Distribution des émoluments

2. Assermentation

M. TAVERNIER demande à l'assemblée de se lever et prie Mme Mary CHAPPUIS de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation, en remplacement de M. Jean-Frédéric BONJOUR, démissionnaire. Il lui lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil Communal et lui demande de prêter serment en levant la main droite et en disant « Je le promets ». M. TAVERNIER félicite Mme CHAPPUIS.

Le nombre de membres présents passe alors à 29

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 18 mars 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 18 mars 2013 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

4. Correspondance

21.03.2013	Réception d'un courrier de Mme Michèle Mottu Stella, 1 ^{ère} vice-présidente, informant le conseil de son absence du 26 juin au 2 septembre 2013
02.04.2013	Instructions du SECRI pour les votations fédérales et cantonales du 9 juin 2013
13.04.2013	Lettre à tous les citoyens de la commune afin de lancer un appel pour trouver un nouveau Municipal
03.05.2013	Réception du rapport de gestion, des comptes communaux 2012 ainsi que des comptes des établissements scolaires
07.05.2013	Envoi d'un courrier électronique à tous les membres du Conseil pour annoncer l'assermentation de M. Richard Pleux en qualité de Municipal
03.06.2013	Lettre habituelle au Préfet lui adressant l'ordre du jour de notre séance de ce soir
05.06.2013	Réception d'un courrier de M. Jean-Philippe Zuttel de Préverenges se plaignant qu'aucune action concrète, malgré ses 2 autres courriers, n'a été entreprise pour sécuriser les bornes en béton au sein du village
09.06.2013	Réception d'un courrier électronique de M. Pierre-André Bruchez informant de sa démission au sein de la commission Gestion-Finance

5. Communications du bureau

M. TAVERNIER tient à féliciter chaleureusement M. PLEUX pour son élection à la Municipalité, rappelant qu'il a été assermenté le 6 mai 2013. Suite à cette démission, la dernière suppléante contactée a refusé de siéger au sein du Conseil, le nombre total des membres est donc aujourd'hui de 44 en lieu et place de 45.

Concernant le point 9) Elections Statutaires, M. TAVERNIER informe que M. VUILLE renonce à se présenter au poste de 1^{er} Vice-président. M. TAVERNIER en a informé l'assemblée par courriel le 29 avril 2013 en lançant un appel pour trouver un remplaçant. Aucune réponse ne lui est parvenue. Après avoir consulté Mme MOTTU STELLA qui aurait dû reprendre la présidence au 1^{er} juillet 2013, mais qui sera absente pour 2 mois depuis cette date, M. TAVERNIER a contacté Mme la Préfète afin de savoir comment procéder dans un pareil cas. L'article 11) alinéa a) de notre règlement Communal comporte une parenthèse précisant que le président peut être rééligible une fois par législature. Cette parenthèse avait été ajoutée en son temps par la Commission qui avait planché sur ce règlement et qui avait jugé opportun de limiter la présidence à deux ans sur une législature, permettant ainsi un tournus. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle, M. TAVERNIER propose de supprimer cette parenthèse, qui d'ailleurs ne fait partie de la loi sur les Communes.

Mme MOTTU STELLA acceptant de se représenter en qualité de 1^{ère} Vice-présidente, il convient ce soir d'élire un 2^{ème} Vice-président, bien que le règlement laisse la liberté d'avoir 1 ou 2 Vice-présidents.

Aucune remarque n'est formulée.

6. Communications municipales et échancier

Dicastères

M. CHARMEY confirme que M. PLEUX a repris le dicastère des Routes et Collecteurs, dicastère néanmoins allégé pour faciliter les débuts de ce nouveau Municipal.

Tenant compte de son expérience, M. MONNIN a repris le PALM (Plan affectation Lausanne-Morges) et le SDRM (Schéma Directeur Région Morges)

La gestion des déchets est en revanche attribuée à M. FRANCO qui souhaite faire le point de la situation. Son rapport est reproduit ci-dessous dans son intégralité :

Ramassages des déchets et fréquence

Pour rappel, la fréquence des ramassages reste identique pour les déchets suivants :

- *Ordures ménagères : une fois par semaine, le vendredi*
- *Papier-carton, le premier vendredi de chaque mois*
- *Les objets encombrants: tous les trois mois, le premier mercredi*

Taxe au sac

Suite à l'entrée en vigueur du règlement sur la gestion des déchets et à la mise en place des directives municipales afférentes, la Municipalité se plait à relever sa satisfaction quant au respect des nouvelles règles mises en place au 1^{er} janvier dernier.

En effet, 3 dates de ramassage des ordures ménagères ont présenté quelques problèmes sur l'ensemble du territoire communal soit :

Dates	Nombres	Mesures prises
25.01.2013	4 sacs non officiels	Aucune, délai référendaire (Etat de Vaud)
01.02.2013	5 sacs non officiels	Aucune, pas de nom
08.02.2013	3 sacs non officiels	Aucune, pas de nom

Depuis cette date plus rien à signaler en matière d'ordures ménagères.

Il est à relever, qu'à ce jour, aucune rétrocession de la taxe n'a été opérée par Valorsa. Toutefois, ils ont annoncé, lors de la dernière assemblée générale, que les premiers versements de la part communale se feront durant ce mois.

Déchets organiques

Depuis le 14 janvier 2013, ces déchets sont collectés de manières centralisées dans des containers bruns aux EcoPoint suivants :

- *En face de la voirie (ch. de la Crosette 8)*
- *A la place des Jardins (derrière le bâtiment communal)*
- *A la décharge (au lieu-dit « Les Eterpy »)*

Depuis un certain temps, la récolte des déchets méthanisables est en vigueur 1 fois par semaine et semble correspondre non seulement aux besoins mais également au volume attendu et estimé par Ecorecyclage SA (anciennement Germanier)

Néanmoins, la Municipalité fera un nouveau point de la situation prochainement afin d'apporter les éventuelles corrections nécessaires à la fréquence de ce ramassage.

Médicaments

Depuis le mois de mai, bien que ces derniers puissent être repris à bien plaisir par les pharmacies, un réceptacle fermé est à disposition pour la récolte des médicaments à la voirie

Plastiques

Après investigation, il s'avère, et cela a été confirmé par Valorsa, qu'il n'existe pas de filière de valorisation pour ce type de déchets en Suisse. Ils doivent prendre place dans les sacs à ordures

Tri des déchets (en tonnes)

Nature	2012	2013	%	Remarques
Ordures ménagères	85	40	- 53	
Encombrants	10	15	+50	1 ^{er} conséquence du tri
Papiers – Carton	20	23	+15	2 ^{ème} conséquence du tri
Autres incinérables	0	1	+100	3 ^{ème} conséquence du tri
Verre	14	15	+5	
Déchets verts, branches mélangées	75	50	-35	1 seul transport en 2013
Alu – Fer blanc – Ferraille	2	1	-50	
Déchets verts organiques ménagers	0	12	+100	Ne tient pas compte du ramassage porte-à-porte

Déchetterie

Nous allons explorer diverses pistes ces tous prochains temps, telles que déchetterie mobile, partenariat avec d'autre(s) commune(s), voire d'autres opportunités qui pourraient s'offrir. La Municipalité procédera aux évaluations des possibilités et des coûts supplémentaires que cela engendrera pour les finances communales. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement du projet.

Plan de Quartier des Ochettes

M. MONNIN confirme que ce plan a été envoyé, fin décembre 2012, pour examen et détermination, au Canton. A mi-mai 2013, il a été accepté dans sa globalité à l'exception de quelques points qui doivent encore faire l'objet de compléments d'informations, tels que l'accès au parking souterrain ou les affectations des surfaces réservées aux activités. De plus un rapport d'étude de bruit en relation avec la gare doit également être élaboré ainsi que l'impact du réseau EC/EU (eaux claires – eaux usées). Le but est maintenant d'obtenir un rendez-vous avec le Canton pour finaliser ce plan afin d'avoir la possibilité, d'ici l'automne 2013, de le soumettre à l'enquête publique.

Gare de Triage

M. CHARMEY annonce qu'un groupe d'expert a été mis en place. Les communes de Denges et Echandens se sont mises d'accord afin de nommer un expert professionnel en la personne de M. De Carmine, ingénieur ETS en acoustique. Une séance CFF-experts s'est déroulée le 13 mai 2013.

Centre aquatique régional de Morges

Lecture par M. FRANCO d'un rapport reproduit ici tel quel :

La Municipalité de Morges a présenté un préavis à son Conseil communal qui est actuellement à l'étude en commissions pour :

Une demande d'un crédit cadre de CHF 675 000.00 pour participer au capital de la société anonyme à créer, ainsi qu'aux frais de constitution et de fonctionnement de la SA jusqu'à la conclusion du contrat de partenariat public-privé.

Bien que le projet s'appuie sur un partenariat public-privé, le capital-actions sera à 50 % en mains de la Ville de Morges et 50 % réparti, entre les autres Communes partenaires du projet.

Le site retenu pour l'implantation de cette réalisation est le parc des Sports à Morges et le projet est placé sous l'égide de l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM).

Infrastructures prévues

Telle qu'envisagée actuellement, l'infrastructure régionale accueillera une piscine couverte avec

- ✓ *Un bassin sportif (25m x 20m/2m 8 lignes d'eau) ; ces dimensions permettent l'homologation de la piscine pour des manifestations d'importance régionale et de ce fait ouvrent la voie à des subventions cantonales et fédérales.*

- ✓ un bassin non nageur (25m x 15m) ;
- ✓ Une pataugeoire ;
- ✓ une fosse à plongeur (14m x 7m/4m) ;
- ✓ un toboggan et un bassin d'arrivée (9.5m x 7.5m/1m).
- ✓ Un espace restauration ouvert à tout public (et non seulement aux usagers du centre aquatique).
- ✓ Des vestiaires et autres espaces.
- ✓ Un espace bien-être / Soins esthétiques et médicalisés / Spa / Sauna.

Financement de l'investissement

A ce stade de l'étude, le coût du centre aquatique est estimé à CHF 45 millions. Issu d'une étude volumétrique réalisée en 2010 par un bureau d'architectes, le montant représente une estimation qui sera précisée, en fonction de la commande publique, au moment de la conclusion du partenariat public-privé.

Par hypothèse, la répartition du coût total estimé devrait être de :

1/3 = Ville de Morges
1/3 = Communes du District
1/3 = Partenaires privés

Contributions aux charges d'exploitation

Les recettes d'exploitation proviendront de deux sources distinctes :

- ✓ D'une part, des entrées aux installations sportives, de l'espace santé & Wellness et du restaurant.
- ✓ D'autre part, d'une contribution pérenne des communes, qui devra couvrir l'utilisation par les écoles, les clubs de natation et pour les manifestations sportives, ainsi que le coût que les communes auront convenu avec le partenaire privé. Selon l'hypothèse de travail, cette contribution est plafonnée à CHF 500 000.00 /an pour l'exploitation de l'ensemble de l'infrastructure (piscines couverte et externe) soit environ CHF 7.00 en moyenne / habitant. Cette formule sera adaptée en fonction de l'éloignement des communes

Calcul du prix de revient initial selon hypothèses

Désignation	Montant total	Denges	Genre	Habitant
				1553
Capital-actions	100 000	1 393.00	Investissement	12.12
Apport (étude)	1 500 000	17 412.00		
Frais annuels	500 000	10 802.00	Fonctionnement	6.96
Totaux		29 607.00		19.08

Après la mise en service du centre aquatique, il y aura lieu de tenir compte de la participation pérenne de la commune non estimée à ce jour.

Qu'en pensent les 62 communes du district

- 27 Municipalités présenteront un préavis favorable à leur Conseil respectif (60% de la population) Toutefois, 4 communes ont déjà refusé le projet
- 14 Municipalités sont plus réservées
- 4 déposeront un préavis à leur législatif
9 ne mettront pas l'objet à l'ordre du jour de leur Conseil, tout au plus feront une information dans le cadre de leurs communications
1 se prononcera seulement en 2014
- 21 communes dont Denges ne se sont pas encore déterminées

Conclusion Municipale

La Municipalité n'est pas contre le projet d'une piscine couverte dans la région, mais estime que ce projet pharaonique n'est pas adapté à la situation de la région sur le plan du tourisme (pénurie d'hôtel de standing).

De plus, le fait de « cautionner » le projet par la prise d'actions aurait comme signification la signature d'un chèque en blanc pour le futur. En outre, notre commune participe déjà aux coûts de la Ville centre qu'est Morges dans le cadre de la péréquation financière intercommunale. Dès lors, la Municipalité in corpore demande au Conseil Communal d'appuyer sa décision négative.

A l'issue de cette lecture, M. TAVERNIER ouvre la discussion :

Mme SEBASTIANI se demande quels sont les risques si la commune de Denges refuse d'adhérer à ce projet.

M. FRANCO explique qu'en cas de refus, ce sont les autres communes qui devront soutenir financièrement ce projet de manière plus importante.

M. MONNIN admet qu'il sera toujours possible de rejoindre le projet en cours de réalisation.

Mme MOTTU STELLA souhaite des éclaircissements : est-ce que ce projet a été créé d'entente avec les communes environnantes ?

M. FRANCO indique que cette étude a été initiée par Morges pour ensuite être développée sous l'égide de l'ARCA. A sa connaissance, les communes n'ont pas été approchées lors de la phase d'élaboration.

M. MONNIN relève que Denges a uniquement reçu une information. Il précise qu'un projet de ce type a été élaboré à Locarno. Toutefois la comparaison entre cette ville tessinoise et Morges n'est pas adaptée car Locarno est véritablement un site touristique avec une infrastructure hôtelière importante. Comparer les deux cités le laisse septique.

Mme MOTTU STELLA constate que ce centre répond véritablement aux besoins de la population et non pas à l'offre touristique. Le fait de refuser un projet qui va enfin dans le sens voulu l'interpelle.

M. GOLAY argumente que ce n'est pas la piscine qui est refusée mais plutôt la globalité du projet qui est remise en cause. Cette piscine répond effectivement à un besoin, mais pas le projet tel que présenté.

Qu'est-ce qui pose réellement un problème dans ce projet, s'interroge Mme ESPANA : s'agit-il des infrastructures du "wellness" ? Si l'on compare avec la piscine de Bassins, est-ce que les coûts sont aussi importants ? Elle ajoute également que le besoin d'une piscine est criant dans la région. Les enfants ne peuvent actuellement pas bénéficier de cours de natation et les clubs doivent envoyer leurs nageurs à Bassins. Le coût de cette nouvelle réalisation est effectivement important mais la charge pour Denges ne lui paraît pas si énorme.

M. FRANCO rappelle que les chiffres indiqués sont un investissement de base. Une contribution pérenne des communes peut être réclamée dans le futur. Pour rentrer dans le capital actions, une somme de CHF. 30'000.- est requise. A ce jour, le financement des 45 Mio n'est pas encore défini au niveau de sa répartition.

Faut-il absolument donner une réponse ce soir questionne Mme ROSAT ? Il lui paraît difficile de se prononcer sur un projet sans structure précise.

M. MONNIN souligne que la Municipalité a tenu à faire part de sa position par rapport à ce qui est présenté ce soir. Aucune obligation pour les conseillers de partager son point de vue. Il est possible d'édicter un préavis plus détaillé, mais si la majorité du conseil partage le point de vue de la Municipalité, cela donnera une première indication.

M. TARVERNIER ajoute que si 1/5 des membres du Conseil décide de vouloir plus d'informations et nommer une commission ad hoc, la Municipalité devra préparer un préavis.

Mme ESPANA remarque que si les membres refusent et décident par la suite d'adhérer à ce projet, la problématique sera identique à celle générée à l'époque par l'adhésion à la déchetterie de Préverenges.

M. MONNIN réplique que lors de la création de la déchetterie de Préverenges, la commission nommée par le Conseil n'avait pas estimé opportun de s'approcher de cette commune, mais la possibilité actuelle de partager la déchetterie n'est nullement fermée.

Mme NAGEL D'ETERNOD est d'accord sur le fait que la partie "wellness" est peut être démesurée pour Morges, tout en remarquant que ce genre d'infrastructure très sollicitée actuellement, attire une nombreuse clientèle. Elle estime que ce projet répond à un besoin réel.

M. MIGNOT se demande ce qui fera pencher la balance dans l'hypothèse où Denges et d'autres communes décident de ne pas adhérer au projet. Quelles règles seront appliquées ? Quelle sera l'influence du vote du Conseil ?

M. CHARMEY indique que la balance penchera négativement si Morges refuse. La question est aujourd'hui d'adhérer à une société anonyme qui n'existe pas encore.

M. DUINKER : doit-on donner une réponse positive ou négative ? Ou est-il possible de moduler ?

C'est un « oui » ou un « non » qui doit être transmis à l'ARCAM confirme M. MONNIN. La question qui doit se poser est de savoir si Denges veut oui ou non adhérer à cette SA.

M. GERMAN pense qu'au vu du peu d'informations à disposition, il est judicieux d'appuyer la décision de la Municipalité. Il reconnaît que le besoin de piscine est réel, mais estime que les infrastructures de la région permettent aux enfants d'apprendre à nager. Le risque est trop grand de signer un « chèque en blanc » de 45 Mio.

Mme MOTTU STELLA souhaite savoir si la décision de ce soir est de « donner un chèque en blanc » ou d'être d'accord de participer avec les autres communes ?

M. MONNIN confirme que si Denges adhère à la SA, elle en deviendra actionnaire. L'étude n'est pas suffisamment avancée. L'analyse basée sur l'exemple de Locarno va dans le sens d'une attractivité touristique.

Mme CHAPUIS s'étonne qu'il ne soit pas possible d'obtenir plus de renseignements quant à cette société non encore constituée.

Tous les renseignements à disposition ont été donnés par M. FRANCO mentionne M. MONNIN.

Mme MOTTU STELLA ne voudrait pas que le Conseil prenne ce soir une décision négative fermant ainsi la porte à un projet important pour la région.

Qui a participé à l'élaboration du cahier des charges de ce centre aquatique interroge Mme JAQUIER ? Est-ce que les communes interviennent dans son élaboration ?

La Municipalité n'a été conviée à aucune séance souligne M. MONNIN. Seule une présentation du projet a été faite.

M. GOETTE pense que sur le fond un consensus peut avoir lieu à Denges. L'objectif d'un grand centre aquatique est possible. Le projet est bien identifié, mais pas clairement structuré. Chacun peut y voir ce qu'il souhaite. Dans ces conditions, investir des fonds lui semble difficile, toutefois se sortir du projet n'est pas positif. Comment faire pour apporter une réponse qui aille dans le sens voulu ?

Mme SEBASTIANI s'inquiète de savoir si en faisant partie de cette société, Denges aura son mot à dire.

Morges étant actionnaire à 50%, l'intervention des autres communes ne sera pas prépondérante fait remarquer M. FRANCO.

M. SCHERZ demande si la décision de ce soir peut attendre la position de la ville de Morges.

M. MONNIN répond que le Conseil Communal de Morges attend 2014 pour se prononcer.

L'ARCAM a demandé aux communes concernées de donner une réponse d'ici au mois de juin 2013 réplique M. CHARMEY qui est aussi d'avis d'attendre avant de prendre une décision. Rebondissant sur les propos tendant à dire que les enfants pourront plus facilement aller à la piscine et suite à deux séances d'information auxquelles il a participé, M. CHARMEY a été fort surpris d'apprendre que les communes du pied de Jura ont déclaré ne pas vouloir aller à la piscine de Morges, en raison de son éloignement. Les arguments sont positifs pour les communes de proximité, mais non pour celles éloignées.

Mme ESPANA admet que Denges est une commune de proximité, ce qui représente un avantage.

En sa qualité d'ancien maître de sports, M. GOLAY intervient pour préciser que, selon son expérience et suivant l'éloignement d'un centre de sports, il est parfois nécessaire de bloquer une demi-journée pour déplacer des élèves.

Mme MOTTU STELLA argumente que les enfants vont actuellement à la piscine en plein air de Morges et si la météo est maussade, ce n'est pas l'idéal.

M. DUINKER tient à souligner qu'un centre aquatique n'est pas uniquement utilisé par les écoles, mais par d'autres personnes pratiquant différents sports d'eau.

M. GOLAY n'est pas du tout opposé à l'idée d'une piscine, mais uniquement au projet tel que présenté.

Résumant ces diverses interventions, M. TAVERNIER confirme l'intérêt du Conseil communal pour une piscine, mais considérant le manque d'informations actuelles et la non fixation d'un délai, il suggère de se prononcer soit sur le refus de la Municipalité, soit de décider d'attendre et de reprendre ce sujet lors d'un prochain conseil.

M. MONNIN estime judicieux d'attendre que le Conseil Communal de Morges se prononce d'ici 2014 et d'élaborer ensuite un préavis.

M. CHARMEY confirme que l'ARCAM veut pour l'instant uniquement connaître l'intérêt de la commune à être actionnaire. Il précise toutefois qu'une fois actionnaire, il sera difficile de pouvoir revendre ses actions.

M. TAVERNIER met au vote la proposition suivante :

Attente de la position du Conseil Communal de Morges avant de prendre une décision quant à l'adhésion au centre aquatique de Morges sur la base d'un préavis municipal.

Proposition acceptée à l'unanimité (28 voix)

**7. Modification du règlement du Conseil Communal de 2007, Art. 11, lettre a :
Suppression parenthèse : "rééligible une fois par législature"**

M. TAVERNIER a d'ores et déjà donné des explications sous le point 5 de l'ordre du jour « communications du bureau » ; il ouvre toutefois la discussion :

Mm ROSAT souhaite savoir si la suppression de cette parenthèse est définitive.

Confirmation de M. TAVERNIER quant à l'aspect définitif de cette modification, tout en rappelant que la loi sur les communes n'inclut pas cette spécificité. Il précise néanmoins qu'il sera toujours possible de revenir sur le sujet.

L'assemblée est appelée à voter :

La suppression de la parenthèse "président du conseil rééligible une fois par législature" est acceptée par 26 OUI et 2 abstentions.

**8. Comptes et rapport de gestion de l'année 2012 et rapport de la commission
Gestion-Finances**

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2012 l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2012 des établissements primaires et secondaire de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2012 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme ESPANA, Présidente de la commission. pour lecture des éléments du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

Comptes 2012

M. TAVERNIER passe à l'examen des comptes et ouvre la discussion.

- **Page 4 – Tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif**

Mme ROSAT souhaite avoir des éclaircissements quant au montant des transformations du bâtiment communal : soit CHF. 94'000.- alors que les comptes mentionnent une somme de CHF. 68'000.-. Est-ce que la différence de CHF. 26'000.- représente un amortissement ? Si c'est le cas, Mme ROSAT aimerait que ces deux montants figurent dans les comptes de l'an prochain.

M. MONNIN acquiesce.

- **Page 13 – Chapitre 4 – Poste 431. Eclairage public**

Mme SEBASTIANI note qu'on ne tient plus compte d'un forfait d'éclairage pour 2014, mais d'une consommation basée sur compteurs. Y a-t-il des mesures envisagées quant à une économie d'énergie ?

M. CHARMEY précise que ce point sera évoqué au budget.

A l'issue de ce passage en revue, M. MONNIN note avec satisfaction que les produits et les impôts sur les personnes physiques ont conservé leur stabilité. En revanche les impôts sur les sociétés ont baissé d'environ 50% par rapport à 2011. Pour 2013, les prévisions sont plutôt bonnes, bien qu'en 2012 la commune de Denges ait bénéficié d'impôts dits « aléatoires » tels que des impôts sur les successions, gains immobiliers, etc., ce qui ne sera peut être pas le cas en 2013.

Pour quelle raison les impôts sur les sociétés ont baissé de 50% questionne M. GERMAN ?

C'est essentiellement en raison de la conjoncture indique M. MONNIN.

Aucune autre remarque, ni question n'étant formulées, la discussion sur les comptes est close.

Rapport de gestion 2012

M. TAVERNIER passe à l'examen du rapport de gestion 2012 et ouvre la discussion.

- **Page 39 – Collecteurs EC/EU – ERM**

En sa qualité de représentant de la commune auprès de l'ERM et suite à la démission de M. Gallay, M. VUILLE souhaite avoir la confirmation que M. Richard Pleux sera bien la personne déléguée auprès de l'ERM.

M. CHARMEY confirme que ce sera le cas, ainsi qu'il l'a annoncé en début de séance.

Aucune autre question, ni remarque n'étant formulées, la discussion sur le rapport de gestion est close.

M. TAVERNIER invite Mme ESPANA à lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport 2012 de la Commission Gestions-Finances et rappelle que le vote intervient séparément, tout d'abord sur les comptes 2012, puis sur le rapport de gestion 2012.

Les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2012, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission Gestion-Finances sont acceptés à l'unanimité (28 voix).

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2012 et à la commission Gestion-Finances par 25 voix et 3 abstentions.

M. TAVERNIER remercie la Municipalité ainsi que la commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

9. Elections statutaires du Conseil Communal

M. TAVERNIER rappelle que le Président et les deux Vice-Présidents sont élus au scrutin individuel secret, conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

- ***Election du/de la Président(e) du Conseil***

M. MIGNOT propose de réélire, pour une année, M. Grégoire TAVERNIER en qualité de président du conseil. M. TAVERNIER accepte.

Bulletins délivrés : 29 Rentrés 29
Nuls : 0 Blancs : 1 Voix éparses : 0 Valables : 28 Majorité absolue : 15

Est élu Président du Conseil Communal pour l'année du 01.07.2013 au 30.06.2014 : M. Grégoire TAVERNIER par 28 voix.

- **Election du/de la 1^{er} Vice-Président(e) du Conseil**

M.TAVERNIER demande à Mme Michèle MOTTU STELLA si elle accepte de se représenter pour la 1^{ère} vice-présidence du Conseil communal pour une année. Mme MOTTU STELLA accepte

Bulletins délivrés : 29 Rentrés : 29
Nuls : 0 Blancs : 5 Voix éparses : 0 Valables : 24 Majorité absolue : 13

Est élue à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année du 01.07.2013 au 30.06.2014 Mme Michèle MOTTU STELLA par 24 voix.

- **Election du/de la 2ème Vice-Président(e) du Conseil**

M. GERMAN propose d'élire, pour une année, Mme Mary CHAPUIS au poste de 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil. Mme CHAPUIS accepte

Bulletins délivrés : 29 Rentrés : 29
Nuls : 0 Blancs : 6 Voix éparses : 0 Valables : 23 Majorité absolue : 12

Est élue à la 2ème Vice-présidence du Conseil communal pour l'année du 01.07.2013 au 30.06.2014 Mme Mary CHAPUIS par 23 voix

- **Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants(es)**

L'élection se fait à main levée

Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) pour une année du 01.07.2013 au 30.06.2014.

Mme Ginette GAILLARD et M. Jean-Daniel BULA sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour une année du 01.07.2013 au 30.06.2014

- **Election de deux membres de la commission gestion-finances**

Mme ESPANA propose d'élire M. Yann MARCELLI ainsi que Mme Géraldine NAGEL D'ETERMOD.

Ces deux membres acceptent.

L'élection se fait à main levée.

Mme Géraldine NAGEL D'ETERMOD et M. Yann MARCELLI sont élus à l'unanimité par 25 voix et 3 abstentions.

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection.

10. Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Avec la démission de 3 municipaux en 2012, cette deuxième année de la législature 2011-2016 a été marquée par la capacité de la municipalité à mener à bien ses travaux malgré des conseillers municipaux absents ou en formation. La motivation et l'engagement de M. Alain Golay et de deux de nos conseillers communaux, Messieurs Christian Franco et Richard Pleux, ont évité aux dengereux et dengereuses de se rendre aux urnes, ces 3 personnes ayant été élues tacitement. Ces deux départs ainsi que la démission de M. Jean-Frédéric

Bonjour nous a permis d'accueillir au sein de notre Conseil après leur assermentation Madame Mélissa Lénarth en remplacement de M. Christian Franco et Madame Mary Chappuis en remplacement de Jean-Frédéric Bonjour. La dernière suppléante ayant refusé de rejoindre le Conseil communal, nous terminerons cette année avec 44 conseillers communaux.

Lors de nos séances, la municipalité nous a régulièrement tenu informés des démarches effectuées, en collaboration avec les communes environnantes, auprès de CCF afin de diminuer les nuisances sonores de la gare de triage ainsi que de l'avancement du dossier du quartier des Ochettes qui a subi quelque retard notamment lors de son passage devant le Schéma Directeur de la Région de Morges (SRDM).

Trois préavis très discutés ont été traités par notre Conseil durant cette période. Le préavis no 3 sur la taxe aux sacs et le nouveau règlement sur les ordures ménagères, le préavis no 4 sur l'arrêté d'imposition 2013 et 2014 et le préavis no 5 sur la demande d'une dépense extraordinaire de 284'000.- pour le projet de réaménagement et de sécurisation des 3 arrêts de bus (réponse à la motion Michel Crottaz). Selon les sujets, les débats ont été vifs mais toujours empreints de respect mutuel, marque de maturité. Je vous en félicite et vous remercie de maintenir ce respect dans nos prochains débats.

Toute la réalisation de ces travaux ont été possibles par votre engagement et plus particulièrement par l'engagement sans faille de la municipalité que je remercie pour la qualité de son travail tout au long de l'année dans un environnement quelque peu troublé. Sans oublier un chaleureux remerciement à notre secrétaire communale Madame Anne-Sylvie Gevisier toujours de bons conseils et disponible pour nous aider.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidés : Mme Flury Poffet pour le préavis 3 et Mme Béatrice Stocker et M. François Vuille pour le préavis 5. Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission gestion finances et sa Présidente Mme Capucine Espana pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Madame Ginette Gaillard et Monsieur Jean-Daniel Bula pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal, plus particulièrement la séance du mois de décembre qui aura vu un nombre record de votations.... mais également pour les quelques dimanches matins passés au bureau de vote.

Un grand merci bien sûr à Françoise pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin, je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée et je vous souhaite malgré les incertitudes météo de ces derniers mois un très bel été.

11. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

12. Divers

Mme MOTTU STELLA communique diverses informations au sujet de l'association Les Pirates. Son intervention est reproduite ici dans son intégralité :

L'association qui gère l'UAPE, les Pirates ainsi que l'association du jardin d'enfants Les Tournesols souhaitent vous informer de leurs démarches communes :

A fin mai 2013, les comités de ces deux associations ont officiellement adressé une DECLARATION D'INTENTION au réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la Région Morges-Aubonne). Cette déclaration a pour objet la création à Denges, aux abords directs de l'école de la Crosette, d'un centre de vie infantine qui regrouperait les 2 structures actuelles en un seul lieu, afin de bénéficier de synergies dans la gestion de ces structures, permettant de maîtriser

25.4.13

84

simplex

les coûts. Dans le même temps, cela représenterait sans conteste une optimisation de l'offre faite aux parents.

La Municipalité de Denges a bien entendu été informée directement de nos démarches et a reçu une délégation de nos comités début juin pour la présentation de ce document.

Le but de cette déclaration est d'inscrire ce projet dans le plan de développement, que le réseau AJEMA doit élaborer pour les années 2014-2018.

L'AJEMA étudie actuellement notre déclaration et devrait nous faire savoir d'ici le début des vacances si notre projet peut être retenu.

Pour votre information, le plan de développement de l'AJEMA se fait sur la région et le coût est réparti collectivement sur toutes les communes participantes, soit plus de 40 communes. Il est clair que Denges gagnerait à avoir un tel projet réalisé sur son territoire, plutôt que de payer pour une structure qui se ferait ailleurs.

Nous espérons pouvoir vous donner des nouvelles lors du prochain conseil.

Merci de votre attention.

M. TAVERNIER rappelle que Denges organisera la fête du 1^{er} Août ainsi que l'Abbaye à mi-août. Il invite tous les membres à participer à ces deux manifestations.

13. Distribution des émoluments

Les émoluments sont distribués aux conseillers après la séance

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 22h04 et invite toutes et tous à une sympathique verrée.

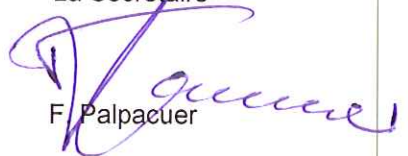
Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer